

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi seize juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle polyvalente du Centre de rencontre de l'Obélisque à Senlis sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 10 juin 2022, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Siégeaient à l'assemblée :**

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LEFFEVRE Sylvain
Monsieur BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BOULANGER Damien	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MARTIN Emilie
Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DIEDRIECH Wilfried	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame JAUNET Christel	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LAPIE Dominique	

**Ont donné pouvoir :**


Madame BALOSSIER Françoise à Madame MIFSUD Florence  
Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique  
Monsieur FROMENT Daniel à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame PRUVOST BITAR Véronique à Madame BENOIST Magalie  
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame LOISELEUR Pascale  
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc  
Madame TONDELLIER Viviane à Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc  
Monsieur CURTIL Benoît à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre

**Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur BLOT Laurent à Monsieur URVOY Patrice

**Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :**

Monsieur ACCIAI Maxime  
Monsieur GRANZIERA Gilles  
Monsieur NOCTON Laurent  
Monsieur PATRIA Alexis  
Madame PIERA Pascale

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

**47-CC160622 – Désignation du secrétaire de séance**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1** : DE DESIGNER Monsieur Dominique LAPIE, secrétaire de séance.

**48-CC160622 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 14 avril 2022**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1** : D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2022.

**49-CC160622 – Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire en date du 5 mai 2022**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1** : d'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022 après suppression, en page 6, de la phrase suivante : « vu l'avis de la commission des finances du mardi 5 avril 2022 ».

**50-CC160622 – Adoption du cahier des charges pour l'aménagement de points d'apport volontaire (PAV) avec colonnes enterrées**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1** : D'ADOPTER le cahier des charges pour l'aménagement de Points d'Apport Volontaire avec des colonnes enterrées,


**Article 2** : DE NOTIFIER le cahier des charges aux communes de l'EPCI afin qu'il puisse être annexé aux permis de construire lorsque cela est nécessaire,

**Article 3** : D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**51-CC160622 – Lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et valant déclaration d'intention au titre du Code de l'Environnement pour le projet d'aménagement et de création de 12 Terrains Familiaux Locatifs (TFL) sur la commune de Senlis**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1** : D'ENGAGER la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Senlis, sur les parcelles cadastrées A133, A134, A135p, A217, A218 et A216.

Paraphes	
	

**Article 2 : DE DECLARER** la présente délibération comme valant déclaration d'intention.

**52-CC160622 - Contribution financière de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à l'Office de Tourisme «Chantilly-Senlis Tourisme » au titre de l'année 2022**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 37 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 2 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1 : d'OCTROYER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 203 000 € à « Chantilly-Senlis Tourisme » au titre de l'année 2022,

**Article 2 : de VERSER** la subvention conformément à la convention d'objectifs qui prévoit un premier versement de 60 % de la somme au premier semestre puis le versement du solde en septembre 2022,

**Article 3 : de DONNER POUVOIR** à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, de poursuivre l'exécution et de signer tous les documents relatifs à la présente délibération, ainsi que l'instruction des dossiers afférents.

**53-CC160622 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

**Article 1 : DE PRENDRE ACTE** de la communication aux membres du conseil communautaire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au titre des années 2017 et suivantes,

**Article 2 : DE PRENDRE ACTE** du débat dont ce rapport a fait l'objet au cours de la présente séance,

**Article 3 : D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Senlis, le 16 juin 2022



**Dominique LAPIE**  
Secrétaire de séance



**Guillaume MARÉCHAL**  
Président de la Communauté de Communes  
Senlis Sud Oise

Affiché le : .....01...JUIL...2022.....